

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1436

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 9

Rédiger ainsi l'alinéa 79 :

« 15° Le F du I de la section VII du chapitre I^{er} du titre II de la première partie du livre I^{er} est abrogé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.